DELIBERATION N° 19

Transfert des biens du Système d'Informations Géographique (SIG) à la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime »

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le transfert du SIG à la communauté d'agglomération "Dieppe Maritime" entraîne de plein droit la mise à disposition des biens utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par le présent procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente, la Ville de Dieppe, et de la collectivité bénéficiaire, « Dieppe Maritime ».

En cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire retrouve l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Vu

- la délibération de la Communauté d'Agglomération "Dieppe Maritime" n° 21 du 29 mars 2011 déclarant le SIG de la Ville de Dieppe d'intérêt communautaire
- la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 7 avril 2011 approuvant le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 15 février 2011 sur l'évaluation des transferts de compétences 2009/2010 (Golf de Dieppe/Pourville et service SIG de la Ville de Dieppe)

- la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 26 mai 2011 approuvant la déclaration d'intérêt communautaire du SIG de la Ville de Dieppe avec les moyens techniques et humains y afférant, la création d'un SIG au sein de Dieppe Maritime par voie de transfert, le transfert de l'agent exerçant au sein du SIG et ce, à compter du 1er juin 2011

Considérant l'avis de la commission n° 1 en date du 24 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens du SIG par la Ville de Dieppe au profit de la Communauté d'Agglomération "Dieppe Maritime".

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire